



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE GÉMOZAC
— de La Saintonge Viticole —

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-huit mai à dix-huit heures trente,
les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués par le Président,
M. Loïc GIRARD, se sont réunis en séance publique à la salle des fêtes de Gémozac.

Présents : Philippe KLÉBER, Nadine BONDON (Berneuil), Dominique FRADIN (Cravans), Loïc GIRARD, Monique BELIS, Thierry AUDEBERT, Sylvie RABET-LARGE (Gémozac), Régis MASSIAS (Jazennes), Jean-Michel CHATELIER, Véronique LAPRÉE, Bruno VOLLETTE (Meursac), Thierry GEORGEON, Annick JACAUD (Montpellier de Médillan), Philippe SOULISSE, Sylvie VIGNAUD (Rioux), Christelle HURTADO, Patrice SOITEL (Saint-André de Lidon), Alain GUÉRIN (Saint-Simon de Pellouaille), Cyril ARRIVÉ (Tanzac), Elise BRÉMONT (Tesson), Brigitte CHOLLET (Thaims), Anaïs BERTET (Thézac), Francis LUDWIG (Villars-en-Pons) et Jean GEAY (Virollet).

Absents excusés : Sandra COUDRET (Cravans – pouvoir donné à M. Dominique FRADIN), Xavier COLLIGNON (Gémozac), Pascal LAVERGNE (Rétaud – pouvoir donné à M. Loïc GIRARD), Marie-Line CHAUVET (Rétaud – pouvoir donné à M. Jean-Michel CHATELIER), Mickaël PÉRÉ (Saint-Simon de Pellouaille), Laurent MORICHON (Tesson – pouvoir donné à Elise BRÉMONT), Bruno TAPON (Thaims).

Date de Convocation :

Le 22/05/2026

Nombre de Délégués :

En exercice : 30

Présents : 24

Votants : 28

Mme Monique BELIS est nommée secrétaire de séance.

Objet : Piscines communautaires de Gémozac et Meursac : tarifs saison 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 06/051 en date du 18 juillet 2006 modifiant les statuts de la Communauté de Communes et notamment son article III.2.1. désignant les piscines de Gémozac et Meursac comme équipements d'intérêt communautaire,

Vu la grille de tarifs présentée aux membres présents,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants pour l'année 2026 :

AR Prefecture017-241700632-20260528-26_047-DE
Reçu le 29/05/2026**PISCINE DE GEMOZAC**

TICKET ENTREE	Tarifs 2026
Enfants moins de trois ans	Gratuit
Enfants (de trois à moins de seize ans)	3,40 €
Adulte	5,00 €
Centre de loisirs (hors C.D.C.)	2,00 €
Centre de loisirs (C.D.C.)	1,00 €
CARTE DE DIX BAINS	
Enfant	21,40 €
Adulte	28,80 €

PISCINE DE MEURSAC

TICKET ENTREE	Tarifs 2026
Enfants moins de trois ans	Gratuit
Enfants (de trois à moins de seize ans)	3,10 €
Adulte	4,20 €
Centre de loisirs (hors C.D.C.)	2,00 €
Centre de loisirs (C.D.C.)	1,00 €
CARTE DE DIX BAINS	
Enfant	21,40 €
Adulte	28,80 €
CARTE SAISON	
Enfant	55,00 €
Adulte	73,00 €
La carte devra être nominative	
STAND DE BOISSONS & FRIANDISES	
Gâteau, glace, petit bonbon (barre de mars ou autre)	1,30 €
Boisson non alcoolisée	1,40 €

AR Prefecture017-241700632-20260528-26_047-DE
Reçu le 29/05/2026

Tout encadrant supplémentaire (Cf. tableau ci-dessous) sera facturé au prix d'une entrée individuelle adulte. Un titre de recettes sera adressé à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement.

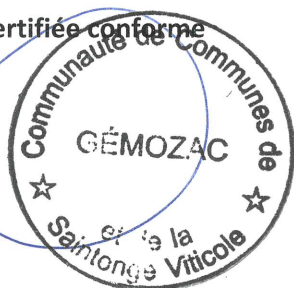
**GRATUITÉ ENCADRANTS
ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**

ENFANTS – de 6 ans		ENFANTS + de 6 ans	
COMPOSITION du GROUPE	NOMBRE D'ENCADRANTS	COMPOSITION du GROUPE	NOMBRE D'ENCADRANTS
01 à 05	1	01 à 08	1
06 à 10	2	09 à 16	2
11 à 15	3	17 à 24	3
16 à 20	4	25 à 32	4
21 à 25	5	33 à 40	5
26 à 30	6	41 à 48	6
31 à 35	7	49 à 56	7
36 à 40	8	57 à 64	8
41 à 45	9	65 à 72	9
46 à 50	10	73 à 80	10
51 à 55	11	81 à 88	11

Fait et délibéré les jours, mois et an désignés ci-dessus.

Pour copie certifiée conforme
Le Président,

Loïc GIRARD



Le secrétaire de séance

Monique BELIS



PUBLIÉE LE : 29/05/2026

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou sa publication :
 - d'un recours gracieux auprès de la CDC de Gémozac – 32 avenue de la Victoire, 17260 GÉMOZAC
 - d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Poitiers – 15 rue de Blossac – CS 80541, 86020 POITIERS
 Cedex ou par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site <https://www.telerecours.fr/>